

**COMPTE RENDU - PROCÈS-VERBAL DE
LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 DÉCEMBRE 2017**

Nombre de Conseillers en exercice : 29
" " présents : 22
" " ayant donné pouvoir : 03
" " votants : 25

Date de la convocation : 13 décembre 2017

Date de l'affichage : **28 DEC. 2017**

PRESENTS : M. SAILLARD, Maire ; M. DUSSOUILLEZ, Mme MARTIN, Mme BAILLY, M. PERNOT, Mme DELACROIX, M. GRENIER, Mme BENOIT, Mme TBATOU, M. BONJOUR, M. BINDA, Mme DOUARD, M. CUSENIER, Mme DAVID ROUSSEAU, M. VUILLEMIN, M. TISSOT, Mme FILIPPI, M. VUILLERMOZ, M. MIGNOTTE, Mme GUICHARDIERE, M. DUPREZ, M. LENG.

EXCUSES : M. BOUVET-DIT-MARECHAL, Mme BADOR (donne pouvoir à Mme MARTIN), Mme MILLET, M. BERNARD, Mme SEGUIN, Mme JANIN (donne pouvoir à Mme BAILLY), Mme RAME (donne pouvoir à M. LENG).

SECRETARE DE SEANCE : Arielle BAILLY

X X X

Le Conseil Municipal s'est réuni à 19 h 30 sous la présidence de M. Guy Saillard, Maire.

Madame Arielle Bailly est nommée secrétaire de séance.

M. le Maire.- Bonsoir à tous.

J'ai les excuses de : Madame Céline Janin qui donne pouvoir à Madame Arielle Bailly, Madame Sandrine Bador qui donne pouvoir à Madame Annelise Martin, Madame Marianne Ramé qui donne pouvoir à Monsieur Stéphane Leng.

Adoption de l'ordre du jour

M. le Maire.- Vous avez tous reçu la convocation en temps et en heure à ce Conseil municipal. L'ordre du jour était joint à la convocation.

Adoption du procès-verbal de la séance du 21 novembre 2017

M. le Maire.- Vous avez reçu par mail le 11 décembre le compte rendu du Conseil municipal du 21 novembre.

Y a-t-il des commentaires, des questions ?

Je considère qu'il est adopté.

Madame Arielle Bailly est désignée secrétaire de séance.

Décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du Conseil Municipal

M. le Maire.- Vous avez reçu les décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du Conseil municipal. Ce sont des renoncements à des droits de préemption qui n'appellent pas de commentaires. Ce sont des ventes de maisons.

PREMIÈRE COMMISSION : SÉCURITÉ, PERSONNEL

1. Modification du tableau des effectifs

M. Dussouillez.- "Régulièrement en cours d'année, le tableau des effectifs du personnel communal doit être modifié pour tenir compte des besoins de la collectivité dans l'organisation de ses services. Il tient compte des avancements de grade dans la carrière des agents.

SERVICE	EMPLOI SUPPRIME	EMPLOI CREE
ATELIERS MUNICIPAUX	Adjoint technique (35/35 ^{ème})	Adjoint technique Principal 2 ^{ème} classe (35/35 ^{ème})
	Adjoint technique (35/35 ^{ème})	Adjoint technique Principal 2 ^{ème} classe (35/35 ^{ème})
	Adjoint technique (35/35 ^{ème})	Adjoint technique Principal 2 ^{ème} classe (35/35 ^{ème})
RESTAURANT MUNICIPAL	Adjoint technique (35/35 ^{ème})	Adjoint technique Principal 2 ^{ème} classe (35/35 ^{ème})
	Adjoint technique (35/35 ^{ème})	Adjoint technique Principal 2 ^{ème} classe (35/35 ^{ème})
BIBLIOTHEQUE	Adjoint d'animation Principal 2 ^{ème} classe (35/35 ^{ème})	Adjoint d'animation Principal 1 ^{ère} classe (35/35 ^{ème})
ATSEM	Adjoint technique (35/35 ^{ème})	Adjoint technique Principal 2 ^{ème} classe (35/35 ^{ème})
	Adjoint technique (35/35 ^{ème})	Adjoint technique Principal 2 ^{ème} classe (35/35 ^{ème})
	Adjoint technique (35/35 ^{ème})	Adjoint technique Principal 2 ^{ème} classe (35/35 ^{ème})
	Adjoint technique (35/35 ^{ème})	Adjoint technique Principal 2 ^{ème} classe (35/35 ^{ème})
ETAT CIVIL	Adjoint administratif Principal 2 ^{ème} classe (35/35 ^{ème})	Adjoint administratif Principal 1 ^{ère} classe (35/35 ^{ème})

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver cette modification du tableau des effectifs, avec entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2018."

Y a-t-il des votes contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

Merci.

DEUXIÈME COMMISSION : DÉVELOPPEMENT CULTUREL

2. Attribution de subvention à l'Harmonie Municipale

Mme Martin.- "Les membres de la commission développement culturel, réunis le 11 décembre 2017 ont émis un avis favorable pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Harmonie Municipale d'un montant de 5 000 €.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver l'attribution de cette subvention à l'Harmonie Municipale."

Y a-t-il des questions ?

Y a-t-il des abstentions ?

Y a-t-il des votes contre ?

Je vous remercie.

3. Convention avec le Centre Jurassien du Patrimoine et demande de subvention à la D.R.A.C.

Mme Martin.- "Afin d'accueillir les publics scolaires au Musée Archéologique, la commune de Champagnole a fait appel jusqu'en 2017 aux services du Centre Jurassien du Patrimoine (CJP) dans le cadre d'un accord concernant des actions pédagogiques qui avaient été réactualisées en 2015.

Cependant, cet organisme ne pouvant plus prétendre aux mêmes sources de financement, il convient pour l'année 2018 d'établir une convention annuelle en vue de poursuivre l'accueil des publics scolaires en complément de l'ouverture pendant la période estivale.

Cette convention portera sur une capacité d'accueil d'environ 450 élèves issus en priorité de Champagnole et ses environs.

La commune s'engage à verser annuellement une participation de 1 500 € en complément des financements qui seront sollicités auprès de la DRAC dans le cadre de l'appel à projet pour le développement des services au public, pour lequel une subvention de 3 500 € est sollicitée.

Le Centre Jurassien du Patrimoine s'engage à réaliser des ateliers pédagogiques mettant en valeur les collections du musée, à produire des documents pédagogiques à l'intention de l'Education Nationale, à proposer des expositions temporaires et à animer la Nuit des Musées et les Journées du Patrimoine.

Les membres de la commission développement culturel réunis le lundi 11 décembre ont émis un avis favorable à la définition d'une convention avec le CJP dans les termes évoqués ci-dessus.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver d'une part l'établissement d'une convention avec le Centre Jurassien du Patrimoine pour l'accueil des publics scolaires et d'autre part le plan de financement avec la subvention de 3 500 € sollicitée

auprès de la DRAC.

Vous voudrez bien autoriser le maire à signer toutes les pièces nécessaires."

Y a-t-il des questions ?

Y a-t-il des abstentions ?

Y a-t-il des votes contre ?

Je vous remercie.

M. le Maire.- Merci Annelise.

TROISIÈME COMMISSION : AFFAIRES SPORTIVES

4. Subvention « Le Carreau Champagnolais »

Mme Bailly.- "Le 3ème Master Provençal a été organisé au complexe sportif des Louaitaux les 15 et 16 juillet 2017 par le Carreau Champagnolais.

L'association a sollicité la ville afin d'obtenir une subvention pour l'organisation de cette manifestation, sachant que cela conditionne également l'attribution d'une subvention par le Conseil Départemental. Le budget de cette manifestation serait ainsi équilibré à 5 900 €. Les services municipaux sont par ailleurs intervenus pour diverses prestations logistiques : transport et enlèvement du sable, barrières, coffret électrique.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver l'attribution d'une subvention de 250 € au Carreau Champagnolais."

Il est en outre précisé qu'il y a eu des prestations évaluées à 545 € de la part du personnel communal.

M. Duprez.- C'est 250 € plus 545 €. Le budget n'est donc plus à l'équilibre.

Mme Bailly.- Le budget est de 250 € et il conditionne le reste.

M. Duprez.- Il y a 545 € en plus.

M. le Maire.- Ce sont des prestations qui ne rentrent pas dans le budget.

M. Duprez.- Oui, ce sont des prestations qui sont offertes par les Champagnolais qui paient des impôts.

M. le Maire.- C'est une compétition de niveau national. Je vous invite tous à aller voir car c'est vraiment très bien.

M. Duprez.- Ce n'est pas le problème de la compétition ou de la manifestation. C'est qu'à chaque fois, lorsqu'il y a des manifestations, la ville de Champagnole met des prestations en plus. Sur l'année, je pense que cela doit représenter beaucoup d'argent. Ce serait bien de regarder.

M. le Maire.- Les agents de la commune se font payer leurs heures supplémentaires s'il y en a. Là, cela s'est fait dans le cadre du travail normal et pas en heures supplémentaires. Vous pourriez me dire qu'ils auraient pu faire autre chose pour le compte de la commune mais, en monnaie sonnante et trébuchante, cela coûte zéro à la commune. Ce sont des heures de main-d'œuvre normales.

M. Duprez.- Cela coûte forcément à la commune puisque c'est payé par la commune. Cela ne peut donc pas faire zéro. A chaque fois, on remet 300, 400 ou 500 € et, en fin d'année, cela doit représenter un peu d'argent.

M. le Maire.- Dans ce cas, c'était du travail fait en journée, en semaine. Ce sont donc des employés municipaux qui sont payés pour participer aux manifestations communales. Lorsqu'ils ont fait cela, ils ne sont pas allés reboucher des trous, mais c'est tout.

M. Duprez.- On ne va pas y passer la soirée. Simplement, il est bien de le dire et qu'à la fin de l'année, sur le budget de la ville de Champagnole, apparaissent ces prestations annexes qui doivent représenter une somme relativement importante. Ceci pour toutes les associations.

M. le Maire.- C'est englobé dans le chapitre 12 du budget « Personnel ». On ne fait pas une ligne par manifestation.

Mme Bailly.- Y a-t-il d'autres questions ?
Y a-t-il des abstentions ?
Y a-t-il des votes contre ?
Je vous remercie.

M. le Maire.- Merci Arielle.

QUATRIÈME COMMISSION : URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

5. Vente de terrains

M. le Maire.- "Le lot n° 31 du lotissement Les Gravières avait été destiné à un constructeur pour un projet de 3 logements jumelés. Après division, une première partie a déjà été cédée et bâtie. Les deux autres parties ont trouvé preneur.

Il convient donc de se prononcer sur la cession des lots suivants du lotissement Les Gravières :

- Lot n° 39, cadastré section BD n° 689, d'une surface de 197 m² à Mme Mélody Grandvuiet

- Lot n° 40, cadastré section BD n° 690, d'une surface de 307 m² à Mme Anne-Claire Cuynet

Le prix est de 27,00 € HT le m² (conforme à l'évaluation du Service des Domaines) auquel s'ajoutera la TVA au taux en vigueur.

Il convient en outre de rembourser au constructeur La Maison des Bâisseurs l'acompte versé dans la mesure où la cession s'effectue directement avec les clients.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver le remboursement de l'acompte et d'approuver ces cessions de terrains selon les conditions énoncées. Vous voudrez bien autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires."

Des lots avaient été attribués à des constructeurs qui vendent des maisons et nous, nous vendons le terrain directement à ceux qui achètent les maisons. Vous voyez qu'on a deux maisons, une sur 197 m² et l'autre sur 307 m², c'est donc relativement intéressant.

Y a-t-il des questions ?
Je mets au vote : y a-t-il des abstentions ?
Y a-t-il des votes contre ?
Je vous remercie.

6. Demande de subvention D.E.T.R.

M. le Maire.- "La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) est attribuée par l'État aux collectivités locales, sous la forme de subventions par opération, au regard des orientations fixées par le Ministère de l'Intérieur puis une commission des élus dans chaque département.

Au regard de la liste des opérations éligibles en 2018, il est proposé de présenter la demande suivante : Travaux de mise en accessibilité, rénovation et rénovation thermique de la salle du Rex pour un montant total de 76 964,00 € HT. La subvention sollicitée à hauteur de 40 % est de 30 785,60 €.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver cette opération et le plan de financement prévisionnel, de solliciter la subvention énoncée au titre de la D.E.T.R. 2018 et de s'engager à prendre en autofinancement la part restante. Vous voudrez bien autoriser le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires."

Je vais vous donner quelques informations. Ces travaux sont éligibles en 2018. Les dossiers sont à envoyer avant le 19 janvier. On fait la demande et si la subvention est accordée, on a 2 ans pour commencer les travaux, sachant qu'ils se feront plutôt sur 2019. Il est préférable de demander une subvention maintenant.

Flavien Delfau, notre jeune et dynamique directeur des services techniques, a fait l'étude. Cela consisterait à enlever toutes ces vieilles tentures tout le long pour refaire les murs avec des panneaux comme ceux qui ont été mis à l'Oppidum pour reprendre l'acoustique du Rex. Il y aura également la reprise du chauffage, de toute l'électricité, la peinture du plafond qui est dans un triste état. Il s'agira également de réaliser des sanitaires aux normes d'accessibilité handicapé, tout comme l'entrée. Ceci pour être dans de bonnes conditions pour les 10 ou 15 ans qui viennent.

Je profite de la présence de Jean-Pierre Jeannin pour évoquer les assemblées générales des anciens combattants. Je leur dis à chaque fois que j'ai hâte de les recevoir dans de meilleures conditions au Rex. Jusque-là, nous n'avions pas l'argent. On ne pourra pas le faire en 2018 mais je vous propose de demander une subvention afin de réaliser les travaux en 2019, lorsqu'on aura plus de "manœuvre" au niveau budgétaire que cette année.

Y a-t-il des questions ?

M. Duprez.- Ce n'est pas une question.

Nous sommes très satisfaits de voir que le Rex va enfin être rénové, d'autant que nous avons cela dans notre programme vu qu'il est vraiment bien situé et qu'il présente la dimension nécessaire pour les activités simples. Il n'est pas aussi grand que l'Oppidum mais il est nécessaire pour des petites activités artistiques. C'est donc une excellente nouvelle.

M. le Maire.- Sachant que le Rex restera en configuration "ancienne salle de cinéma" pour du théâtre et des spectacles, ceci parce qu'il est en pente.

Une discussion a eu lieu avec la famille Simon. Il se trouve qu'il n'y a pas de sièges et qu'ils ont l'intention de rénover une salle dans le cinéma où il y a 65 sièges qui sont en parfait état. Il faudrait qu'ils paient l'entreprise qui va changer les sièges pour les démonter et les détruire. Suite à une visite où nous avons constaté qu'ils étaient en bon état, nous leur avons proposé de les racheter à un prix modeste. Il y a tous les ans des rénovations de salles de cinéma en France avec des sièges en parfait état et il est dommage de les jeter. Le Rex comprenant 160 places ; il y en a donc déjà 65 qui nous attendent et je pense que nous n'aurons pas de mal à retrouver des sièges équivalents pour compléter.

Les sièges que nous avons actuellement étant d'époque, ils sont affaiblis et plein d'acariens. Il nous semble donc qu'il y a une affaire à faire de ce côté.

Y a-t-il d'autres questions ?

Je mets cette subvention au vote : y a-t-il des abstentions ?

Y a-t-il des votes contre ?

Je vous remercie.

7. Demande de subvention ADEME

M. le Maire.- "Il est envisagé de réaliser un audit énergétique du bâtiment de l'Oppidum afin d'identifier les principales pistes d'économie d'énergie en bénéficiant d'un diagnostic complet sur l'environnement du bâtiment et sur son système de chauffage. Ce bâtiment municipal est celui qui a les plus importantes consommations d'électricité et de gaz, d'où l'intérêt de la démarche.

Le montant de l'opération s'élève à 10 000,00 € HT et une subvention est sollicitée auprès de l'ADEME à hauteur de 70 % au titre des aides à la décision.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver cette opération et de solliciter la subvention auprès de l'ADEME. Vous voudrez bien autoriser le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires."

Cette opération n'appelle pas de commentaire particulier, sachant que l'Oppidum est notre bâtiment, hormis les rénovations, le plus récent et le plus consommateur d'énergie. Il est vrai qu'il y a du volume mais il y a peut-être des pistes possibles d'économies.

Samedi soir, j'étais au concert de l'Harmonie qui était d'un très bon niveau. Ceux qui étaient dans les tribunes avaient trop chaud et ceux qui étaient en bas étaient bien. C'est pour cette raison que je propose un audit sur le chauffage de cette salle. Il s'agit là de demander la subvention.

Y a-t-il des questions ? Pas de question.

Je mets au vote : qui est contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

Merci.

8. Convention de servitudes avec ENEDIS

M. le Maire.- "Il convient d'établir une convention avec ENEDIS concernant le passage d'une canalisation électrique souterraine sur les parcelles communales cadastrées Section AI n° 358 et AI n° 359 (secteur Intermarché).

Il s'agit de procéder au déplacement de la canalisation existante dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver l'établissement de cette convention de passage avec ENEDIS. Vous voudrez bien autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires."

Y a-t-il des questions ? Pas de question.

Je mets au vote : qui est contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

Merci.

CINQUIÈME COMMISSION : AFFAIRES GÉNÉRALES

9. Règlement intérieur de l'Oppidum et de la Base de la Roche

Mme Delacroix.- "Il est nécessaire d'adopter un règlement intérieur pour les bâtiments communaux l'Oppidum et la Base de la Roche afin de fixer les règles applicables lors des locations.

La commission Affaires Générales réunie le 5 décembre dernier a étudié, amendé et validé les documents ci-annexés.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver les règlements intérieurs de l'Oppidum et de la Base de la Roche."

Vous avez eu copie du règlement intérieur qui a été élaboré, vous avez donc pu le lire.

Avez-vous des remarques ?

Y a-t-il des abstentions ?

Qui vote contre ?

Merci.

M. le Maire.- Monsieur Fas, le directeur de l'Oppidum et de la restauration, a toiletté le règlement intérieur.

Mme Delacroix.- En partenariat avec les membres de la commission aux Affaires Générales. Il n'y avait pas de règlement intérieur pour la Base de la Roche. Il y en avait un à l'Oppidum qui datait de sa construction, il était donc un peu désuet.

M. le Maire.- Merci Véronique. Nous passons à la 7^{ème} commission.

SEPTIÈME COMMISSION : COHÉSION SOCIALE

10. Attribution de subvention

Mme Benoit.- "Le 23 septembre dernier, la Banque alimentaire du Jura a organisé à l'Oppidum un repas festif auquel ont participé environ 350 personnes. Ce repas a été préparé bénévolement par un restaurateur champagnolais à partir de dons spécifiques d'entreprises et de produits de collecte.

Les membres de la Commission Cohésion Sociale, réunis le 29 novembre 2017, ont étudié la demande de subvention de l'association et ont proposé d'attribuer la somme de 380 € (ce qui correspond au montant de la location de la salle).

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver le versement de cette subvention à la Banque Alimentaire du Jura."

Avez-vous des questions ?

Je mets au vote : qui est contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

Merci.

HUITIÈME COMMISSION : FINANCES

11. Approbation des budgets primitifs 2018 et des taux d'imposition

M. le Maire.- Je vais passer la parole à Monsieur Pascal Tissot et ensuite nous aurons tout le temps et le loisir de débattre.

M. Tissot.- Nous allons examiner les 9 projets de budgets primitifs 2018.

Cette année, la conjoncture nous est un peu plus favorable, compte tenu du gel de la DGF au niveau de l'an passé après une baisse continue ces dernières années.

On ne va pas s'en plaindre, même si les incertitudes restent nombreuses pour les années à venir, je pense notamment à la suppression de la taxe d'habitation et à sa compensation.

Nous avons déjà abordé le sujet lors du DOB, et il n'y a rien de nouveau depuis, sauf la prévision de croissance qui passe à 1,90 %.

Merci d'ouvrir vos commentaires à la page 1.

Le Budget Primitif 2018 s'équilibre à 10,58 millions d'euros (11,38 millions en 2017) soit 1 637 000 € d'investissement et 8 950 000 € de fonctionnement.

INVESTISSEMENT

Page 2 les recettes d'investissement par origine.

C'est un graphique intéressant car il marque une rupture par rapport aux années précédentes.

Premier constat : notre marge d'autofinancement en jaune représente plus de la moitié du financement de nos investissements. C'est l'effet direct de nos efforts de réduction des dépenses de fonctionnement.

Il faudra maintenir la tendance pour les années à venir.

Deuxième constat, moins réjouissant : nous n'avons plus beaucoup de foncier disponible à vendre, comme ce fut le cas lors des dernières années (cessions de terrains et de bâtiments, notamment à la communauté de communes).

Il faudra également en tenir compte pour les budgets à venir.

Troisième constat : les subventions d'investissement d'Etat, comme la DETR, se réduisent également d'année en année.

Nous aurions pu vous proposer un budget plus ambitieux en augmentant le recours à l'emprunt, mais nous avons décidé, pour 2018, de maintenir l'emprunt à hauteur des 500 000 € afin que le remboursement de l'annuité reste stable.

Voilà les principaux enseignements que l'on peut tirer de nos recettes d'investissement.

Passons maintenant à l'étude du programme d'investissement qui figure en couleur orange à la page 3.

Comme je l'ai précisé en commission des finances, la priorité du BP 2018, c'est les bâtiments scolaires, avec 504 725 € soit plus de la moitié des investissements hors remboursement de la dette.

La deuxième priorité, c'est le remplacement des véhicules de voirie, ceux qui sont en fin de vie et ceux qui nous ont été volés.

Le programme de travaux ONF pour 50 000 € concerne la réfection de la route de Taravent, qui facilitera l'exploitation de la forêt.

40 000 € sont consacrés à l'amélioration de la sécurité routière (avec 10 000 € de subvention du Département)

La poursuite de la dématérialisation de la comptabilité et des actes administratifs ainsi que le renouvellement du matériel informatique pour 20 850 €.

Enfin, le renouvellement des tasers et des gilets pare-balles de la police pour 6 065 €. Voilà nos projets d'investissement pour 2018.

Je vous propose maintenant de passer au fonctionnement et d'ouvrir la page 5 des commentaires.

La section de fonctionnement s'équilibre à 8 950 000 €, soit 150 000 € de plus qu'en 2017.

Les charges à caractère général diminuent de 40 000 €.

Les charges de personnel augmentent de 70 000 € mais sont stables par rapport au réalisé 2017 (4,250 millions)

Nous avons sous-estimé ce poste au budget.

Les participations et les charges financières sont quasi stables.

Point positif, l'augmentation du virement à la section d'investissement pour 127 000 €.

Pages 6 à 7 - le détail des dépenses article par article.

Chapitre 011 charges à caractère général. Je ne vais pas rentrer dans le détail, nous l'avons fait en commission des finances, nous avons réussi à dégager 40 000 € d'économie par rapport au BP 2017.

Chapitre 014 Atténuation de produit. On retrouve les 600 000 € de reversement de TEOM à la Com'Com et le FPIC pour 25 854 €.

Chapitre 022 une provision de 59 680 € pour les dépenses imprévues.

Chapitre 65 : 615 088 €.

Charges financières : -15 000 € poursuite de la baisse de l'annuité.

Page 8, une nouvelle présentation des dépenses de personnel, le détail est affiché par service.

Pages 9 et 10, le commentaire des évolutions marquantes par rapport au BP 2017.

A la fin de la page 10, l'évolution de l'autofinancement brut depuis 2015.

Nous avons réussi à regagner 270 000 € d'autofinancement brut depuis 4 ans. C'est autant d'investissements réalisés sans emprunter.

Passons maintenant aux recettes de fonctionnement.

Page 11, le graphique des recettes par chapitre.

Produit des services + 27 000 € de ventes de bois.

Impôt et taxes : + 50 000 € (+ 20 000 € de fiscalité et + 29 000 € suite au retour de la participation au service ADS dans l'attribution de compensation mais opération blanche car inscrite en dépenses).

Fin de la baisse des dotations.

Autres produits : + 67 000 € (concerne le reversement des excédents des budgets annexes des lotissements Gravière et les Louataux).

Page 12 et 13, le détail des recettes de fonctionnement par article. Je ne rentre pas dans le détail, vous avez pu prendre connaissance des chiffres.

Pour conclure sur la partie recettes de fonctionnement, nous avons pu retrouver 150 000 € de recettes supplémentaires par rapport à 2017, mais la moitié correspond au reversement des excédents des budgets lotissement.

J'ai terminé mes explications du budget général.

BP 2018 DU SERVICE DE L'EAU (pages 15 et 16)

La section de fonctionnement s'élève à 102 300 € (+ 300 € par rapport à 2017).

Le volume vendu est maintenu à 430 000 m³.

Le prix de la part communale au M³ d'eau reste fixé à 0.2058 €/m³ depuis 2000.

La section d'investissement s'équilibre à 135 070 €. (146 212 € en 2017).

Comme chaque année, le programme de travaux est autofinancé, pour un montant de 107 311 € cette année.

En 2018, ce montant sera doublé, car nous reporterons sur 2018 les travaux prévus en 2017 et qui n'ont pas été réalisés.

BP 2018 DE LA RÉGIE MUNICIPALE DE PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ (pages 18 à 19)

Le conseil d'exploitation de la régie a examiné en détail et validé le projet de budget qui vous est présenté ce soir.

La section de fonctionnement s'équilibre à 180 000 € (210 000 € en 2017), avec 23 793 € de charges à caractère général, 35 000 € de remboursement de personnel, 27 900 € de dotation aux amortissements, 50 000 € d'impôt société et 3 359 € de charges financières et enfin 6 000 € de dépenses imprévues.

Les écarts entre 2017 et 2018, c'est la diminution de 16 000 € des prévisions d'impôt société (compte tenu du résultat 2017 qui sera inférieur aux prévisions).

On a réduit également de 15 000 € le reversement de l'excédent au budget principal et inscrit 6 000 € de dépenses imprévues.

En recettes, nous avons réduit de 30 000 € en nous basant sur les recettes 2017.

Nous rencontrons de plus en plus souvent des périodes de sécheresse en haute saison (novembre à mars) ce qui impacte nos recettes. Ce fut le cas en début d'année 2017, qui a été très sec. Heureusement, vous avez pu constater que la fin de l'année est plutôt humide, donc on envisage au minimum 180 000 € de recettes cette année.

De toute façon, si la production est plus élevée, on pourra passer une décision modificative en fin d'année 2018, afin de reverser l'excédent supplémentaire au budget principal.

Petite parenthèse, si la production hydraulique fluctue en fonction de la météo, nous avons constaté que nos panneaux solaires, quant à eux, étaient beaucoup plus réguliers puisque la recette annuelle moyenne s'est stabilisée autour des 20 000 € depuis plusieurs années.

La section d'investissement s'équilibre à 27 900 €, montant correspondant à la dotation aux amortissements.

Une étude sur la source (alimentation en eau du bâtiment) est réinscrite pour 2 000 € à l'article 2031 et une provision de 3 150 € au 2 315 (remplacement de l'escalier qui n'a pas encore été remplacé cette année).

BP 2018 DU RESTAURANT MUNICIPAL (pages 21 à 22)

La section de fonctionnement (page 21) s'équilibre à 617 000 € (608 000 € en 2017).

L'augmentation des dépenses, après deux années de diminution, est essentiellement liée à la modification du conditionnement des plateaux-repas destinés à la livraison (portage à domicile, repas scolaires livrés).

En 2018, les plateaux seront conditionnés en barquettes, il a donc fallu inscrire un crédit supplémentaire de 6 000 € pour leur achat.

La thermoscelleuse sera achetée pour un montant de 6 645 € sur les crédits d'investissement 2017.

Les dépenses de personnel restent identiques (305 000 €)

Concernant les recettes de fonctionnement, les recettes du self ont été relevées et celles des repas scolaires un peu minorées.

La section d'investissement s'équilibre à 15 955 € (page 22).

Les achats de matériel seront effectués en fonction des besoins (achat d'une sauteuse).

Les recettes proviennent des amortissements.

BUDGETS 2018 LOTISSEMENTS

Nous avons souhaité cette année que la totalité des budgets 2018 soient votés lors de la même séance.

Par mesure de simplification et comme l'autorise la réglementation, nous avons intégré les résultats anticipés dans les budgets primitifs 2018 de nos cinq lotissements.

Ainsi, il ne sera pas nécessaire de reporter les résultats au vote des comptes administratifs.

Afin d'aller à l'essentiel, nous avons grisé les opérations réelles (achat de terrains, travaux, ventes des parcelles, reversement des excédents).

Page 23 - lotissement « les Gravières ». Il reste 3 parcelles qui sont réservées et qui seront vendues en 2018. Par conséquent, le budget pourra être clôturé en cours d'année.

Ainsi, l'excédent sera reversé dans le budget ville (pour un montant de 52 196,19 €)

Page 24 - lotissement « rue de la Liberté ». Il reste 2 parcelles mais aucune n'est encore réservée. On retrouve une inscription de 10 000 € en dépenses pour d'éventuels travaux de remise en état des terrains suite à la découverte d'une fosse au milieu des parcelles cette année.

En recettes, on note 98 680 € pour la vente des 2 parcelles et 17 079,05 € de subvention d'équilibre provenant du budget général (la subvention ne sera versée qu'à l'issue de la vente de la dernière parcelle)

Page 25 - lotissement « les Louataux ». Il reste 2 parcelles qui sont réservées et qui seront vendues en 2018. Par conséquent, le budget pourra être clôturé en cours d'année.

Ainsi, l'excédent sera reversé dans le budget ville (pour un montant de 34 581,21 €)

Page 26 - lotissement « le Grand Parc ». Le lotissement concerne 2 tranches. La première tranche a permis de viabiliser 4 parcelles dont 2 restent disponibles et ne sont pas réservées. On retrouve une recette de 189 150 € correspondant aux prix de vente des 2 parcelles.

Le reversement de l'excédent de la première tranche (10 508,58 €) ne sera sans doute pas réalisé en 2018. La prévision de recette n'a pas été inscrite par prudence dans le budget général.

En dépenses, 100 000 € sont inscrits pour les travaux de viabilisation de la 2ème tranche.

Page 26 - lotissement « Sur Valières ». L'année 2017 a été consacrée à l'achat des terrains pour 456 282,35 €.

En 2018, on retrouve des crédits pour la poursuite des acquisitions foncières (198 717,65 € au 6015).

Les travaux de viabilisation, qui débiteront en 2018, ont été estimés à 985 000 € à l'article 605.

Un emprunt de 1 640 000 € a été inscrit en recettes.

J'en ai terminé. Avez-vous des questions ?

Monsieur le Maire, je vous donne la parole.

M. le Maire.- On note une légère augmentation du budget de fonctionnement : 150 000 € de plus que ces dernières années. C'est uniquement sur le chapitre 12. Comme je l'ai déjà dit, on va atteindre le plancher en matière de masse salariale ; plancher au-dessous duquel nous ne pourrions pas aller. Il y a encore quelques agents qui vont partir en retraite mais ils seront remplacés car ce sont des postes importants.

J'avais mis la barre à - 17 emplois. Je le regrette mais il a fallu en arriver là pour équilibrer notre budget. Maintenant, c'est fini. Ce qui signifie que si on voulait baisser le budget de la masse salariale de la commune, il faudrait faire don de nos services. Pour l'instant, c'est hors de question.

Ensuite, il y aura toujours des revalorisations du point d'indice. On verra tout à l'heure qu'il y a eu des changements de grade. Il est normal, dans la fonction publique, que des personnes accèdent à des grades supérieurs. On a donc mathématiquement une légère augmentation de notre masse salariale.

Le budget d'investissement est relativement faible cette année. Ceci est dû à une année que je qualifierai de transitoire. Nous n'avons pas d'excédents qui vont arriver immédiatement des lotissements. Ils arriveront mais pas dans l'immédiat.

Comme cela a été étudié au DOB, notre annuité va tomber en 2020. Il s'agissait donc de maintenir l'emprunt à 500 000 € cette année, ce qui est une sage résolution sachant que nous avons des jours meilleurs devant nous.

Il va nous falloir commencer, cette année, à payer la Communauté de Communes. Nous avons 440 500 € à verser pour la construction du nouveau centre scolaire dont nous avons bien besoin. Ce sera aussi au budget de l'an prochain.

Nous avons prévu, de la même façon, la rénovation des menuiseries de l'école de Valentenouze où nous sommes à 50/50 avec la Communauté de Communes. Les fenêtres sont d'origine et les portes s'ouvrent par grand vent. Il nous faut donc faire un effort.

40 000 € sont prévus pour faire baisser la vitesse dans la rue de notre collègue, Madame Guichardière, où nous avons pas mal de demandes. On met 40 000 € pour faire des ralentisseurs. On a pas mal de rues où les gens se plaignent de la vitesse. Est-ce parce que tout le monde veille plus à la vitesse qu'avant ? Est-ce qu'il y a réellement une augmentation ?

On va faire ce qu'il faut dans la rue qui descend aux ateliers municipaux, ainsi que sur la route de Crotenay, etc.

On a donc pas mal de travaux de ralentissement dans les rues de Champagnole. On n'aura pas de gros programmes de revêtement routier cette année mais on a toujours, de manière récurrente, des investissements de ce type à faire.

Il y a d'importants travaux dans les forêts, qui ont été vus avec Pascal Grenier, c'est dans le secteur forestier qui comporte, nos meilleures parcelles. Ces aménagements de pistes forestières que nous allons faire pourront, dans les années futures, nous amener des rentrées relativement importantes.

Comme je l'ai déjà expliqué, nous allons maintenir un niveau d'investissement relativement plus faible que les autres années et, l'an prochain, notre annuité va nettement baisser en 2020 (de 100 000 €), ce qui fait que l'on va pouvoir emprunter plus. Quand on fait un projet de travaux, on peut avoir une ligne de trésorerie sur l'année et la consolider en fin d'année par un prêt, ce qui nous permettra d'avoir les premières annuités en 2020. Voilà pourquoi je vous dis que le budget d'investissement 2019 sera beaucoup plus intéressant que le budget 2018. Il vaut donc mieux raison garder cette année afin d'avoir un pouvoir d'investissement important l'année suivante plutôt que de vouloir gratter les fonds de tiroirs cette année.

Sur le budget Eau, nous devons avoir une grande réflexion. Cela ne dépendra pas que de la ville puisque cela dépendra aussi de l'évolution de la loi en matière d'eau potable. Nous avons à ce niveau un budget excédentaire. On autofinance tous nos travaux sans emprunt. Il faudra donc faire un choix, à savoir si on se lance dans de grands travaux ou pas.

Concernant la régie de production d'électricité, nous avons notamment en dépenses 35 000€ de remboursement de charges de personnel, environ 34 000€ de reversement d'excédent au budget général et 50 000€ d'impôts sur les bénéfices. Concernant les recettes de production, nous sommes tributaires des aléas climatiques.

Concernant le restaurant municipal, on souhaite moderniser ce système en achetant une machine pour le portage des repas afin qu'ils soient filmés. En effet, les plateaux faisaient 5 kg. Il va donc nous falloir évoluer un peu afin de nous améliorer.

Il y a eu quelques travaux de faits cette année sur l'eau. Certains travaux ont pris du retard. Je vous rappelle que Valentin Lacroix est parti le 30 juin. Laurent Laithier est descendu du service technique au Secrétariat général le 1^{er} juillet. Flavien Delfau est arrivé le 1^{er} octobre. Ce n'était donc pas facile dans ce service, d'autant qu'un dessinateur est parti au 31 mars et a été remplacé le 1^{er} octobre. Certains projets ont donc pris du retard de ce fait mais ils se feront bien cette année.

Voilà pour les commentaires que je souhaitais faire.

J'aurais préféré avoir un gros budget d'investissement mais je pense que, l'an prochain, nous pourrons investir beaucoup plus malgré le paiement de la deuxième année de notre nouvelle école, ce qui est normal. En 2020, les gros investissements scolaires seront passés, ce sera une année électorale mais ce n'est pas pour autant qu'il ne faudra pas investir. Les entreprises ont tout de même besoin de travail, nous aurons donc également des projets.

Voilà pour les précisions que je voulais apporter sur le travail qui a été réalisé par nos deux grands argentiers ici présents et nos deux chefs comptables.

Nous sommes prêts à répondre à toutes vos questions.

M. Dussouillez.- Pour la vidéoprotection, on a engagé cette année l'étude d'une nouvelle tranche pour à nouveau développer cet outil sur les quartiers qui pourraient en avoir besoin suite aux différents scénarios qui ont pu être rencontrés cet été.

C'est pour cela que, cette année, il n'y a rien au budget, sachant que l'on va lancer une étude pour 2019.

M. le Maire.- Sachant qu'on a pris du retard en 2017 du fait de la carence de personnel à la commune. La tranche 2017 vient donc de commencer.

On va monter un dossier que l'on déposera en préfecture pour avoir les subventions l'an prochain. Nous en avons déjà discuté avec les services de la préfecture. J'espère avoir une subvention et on pourrait faire cette étude et les travaux début 2020. Il y aura un an entre nos deux tranches de travaux, une fin 2017 et une tout début 2019.

Monsieur le Président.

M. Pernot.- Je remercie Monsieur le Maire par rapport à son propos concernant la partie financement de la ville pour les écoles parce qu'il ne faudrait pas que la Communauté de Communes passe pour un racketteur.

M. le Maire.- Pas du tout !

M. Pernot.- Dans le financement, c'est la communauté de communes qui a la maîtrise puisqu'elle a la compétence bâtementaire. Elle a la maîtrise de la construction, donc du financement de chaque école sur son territoire. Aujourd'hui, ce financement est à 40 % pour la part d'Etat. Il reste donc, en solde à payer, 30 % par la communauté de communes et 30 % par la commune. La Communauté de Communes a fait le choix, sous la gestion précédente de notre ami André Jourdain, de participer au financement des écoles à hauteur de 30 % avec 50 % des restes à payer que nous laisse l'Etat sur une compétence qui est une compétence régaliennne.

Ceci étant, nous participons avec joie et bonheur au financement des établissements qui accueillent nos chers petits enfants pour leur donner les meilleurs moyens pour l'avenir.

Que les choses soient claires, c'est 30 % ville, 30 % Communauté de Communes et 40 % pour l'Etat, sachant que les dernières demandes de DETR concernant la part de l'Etat sont tombées à 35 %. C'est pour cela qu'au niveau des engagements de l'Etat, on parle de 5 % sur les projets bâtementaires des écoles, ce qui devrait là aussi interpeller certains de nos concitoyens. Mais les choses sont ainsi.

On est déjà à 35 % sur la part sur la première, l'école du Boulevard. Sur l'école Hubert Reeves centre-ville, nous avons une diminution de 5 % de la participation de l'Etat, ce que l'on peut déplorer. Le reste à payer sera partagé conjointement entre la ville et la communauté de communes. C'est une aide de la Communauté de Communes à toutes les villes ou villages qui accueillent des écoles sur leur territoire.

Je ne dis pas que cela n'a pas été un bon choix du président Jourdain, à l'époque, puisque ceci n'a jamais été remis en cause.

M. le Maire.- Tout le monde, ici, est au courant que la Communauté de Communes paie pour moitié l'investissement dans les groupes scolaires. Nous en avons déjà beaucoup parlé.

M. Duprez.- Nous avons vu que le budget 2018 était un budget de transition. On a vu que les principaux efforts étaient plutôt du renouvellement de matériels en dehors de l'investissement scolaire. Ce qui est une excellente chose parce qu'on sait très bien que, sans éducation, il n'y a pas de citoyenneté. Il faut donc mettre les efforts sur l'éducation, on ne le fera jamais suffisamment.

On a noté que la partie investissement était mesurée par rapport aux années précédentes, ce qui tient au fait de la transition.

Ce qui est intéressant, c'est que pour 2019 et 2020 nous pourrions avoir des projets et nous l'espérons fortement. Nous sommes d'ailleurs prêts à participer avec vous à l'élaboration de ces projets. Traditionnellement, et cette année encore, notre avis n'a pas été demandé par rapport aux investissements et par rapport à ce qui pourrait se mettre en place pour la ville de Champagnole. Il se trouve que nous avons aussi quelques idées et si vous le souhaitez, nous sommes prêts à participer avec vous à leur élaboration. Mais si vous ne voulez pas que nous participions, il n'y a pas de problème, ce sera comme d'habitude. Mais nous espérons, pour les années à venir, que vous ferez un petit effort d'ouverture, ne serait-ce que pour nous demander notre avis par rapport à des investissements à venir ou à des projets à venir.

Voilà le simple souhait que nous avons pour les années 2019-2020.

Pour 2018, nous nous abstenons sur le budget principal et nous voterons les autres budgets, que ce soit l'eau, l'électricité ou les lotissements. Voilà la position que nous avons débattue et la position que nous avançons ce soir. Nous sommes donc prêts, pour 2019 et 2020, à travailler avec vous si tant est que vous le souhaitiez.

M. le Maire.- Je vous rappelle à tous que tout le monde participe à des commissions. Les commissions peuvent aussi faire remonter des projets, des idées qui, après, peuvent être débattus de manière plus large. Tous les participants aux commissions peuvent proposer de faire ceci ou cela et, après, on peut ou on ne peut pas. C'est malheureusement la finance qui nous guide.

Y a-t-il d'autres questions sur le budget ?

M. Pernot.- Le fait que l'assemblée soit quelque peu atone est un fait que l'on retrouve dans pratiquement toutes les collectivités territoriales. Si le débat n'existe pas, c'est parce qu'il n'y a pratiquement plus rien à débattre. Le fonctionnement est ce qu'il est : vous avez un service d'état civil, un service technique, un service de restaurant municipal, etc. Tout cela est en place. Tout cela absorbe une partie du budget global de la ville et la seule partie où il peut y avoir débat, c'est sur les besoins d'investissement. Or, les baisses de dotation que nous avons connues les années passées ne sont pas un leurre mais une réalité. Le budget communal est passé, sur la dotation de l'Etat, de 1,9 million à 1,2 million. Nous avons perdu 700 000 € chemin faisant. C'est ce qui constituait l'essence même du débat.

Ceci est un peu moins vrai à la Communauté de Communes parce qu'on garde une fiscalité dynamique avec la fiscalité économique. Nous sommes donc payés des efforts que nous faisons en la matière. Mais c'est vrai également au Département où nous sommes dans la même logique que les villes puisqu'on nous a supprimé la fiscalité dynamique, on nous a laissé le budget de fonctionnement et on nous a supprimé les dotations qui nous donnaient des capacités d'investissement. Ce qui faisait le débat, c'était la nature des investissements choisis. Certains préféraient un investissement collectif, d'autres préféraient un investissement plus sportif, etc., et c'est ce qui faisait le débat.

Aujourd'hui, vous êtes dans une administration de gestion ; on gère le fonctionnement, on essaie de réduire les frais de fonctionnement puisque c'est la seule manière de dégager des

masses suffisantes pour envisager l'investissement. Mais l'effet des quatre années passées de baisse des dotations a été une catastrophe pour le débat local parce que cela nous a privés des moyens pour mener des politiques propres. C'est ce qu'il faut retenir de cette gestion en espérant que les 16 milliards d'économies voulues par le gouvernement dans les années à venir ne se fassent pas uniquement sur les collectivités territoriales et qu'ils se fassent également sur les budgets de l'Etat. J'aimerais bien qu'il montre l'exemple, ce qui n'est pas le chemin pris.

Sans polémique, c'est une réalité, une conséquence. On l'a dit en son temps, année après année. Nous n'avons pas été entendus. Aujourd'hui, force est de constater que dans les assemblées, aujourd'hui, qu'elles soient communales, départementales, voire régionales, le débat n'a plus lieu. La Région a voté son budget la semaine dernière justement parce qu'il y a des choix d'investissement qui ne sont plus contestés puisque la logique s'impose. Et une fois qu'on a financé la logique, il ne reste plus grand-chose pour envisager d'autres choses.

C'est triste pour la démocratie locale d'en être réduit à cette situation mais c'est le choix du gouvernement et nous ne pouvons que le regretter.

M. le Maire.- Je souhaite ajouter un point. Je ne veux pas faire dans la nostalgie mais il y a encore 15 ou 20 ans en arrière, sachant que je suis élu depuis bientôt 23 ans, on avait des subventions comme le CPU (contrat de partenariat) avec le Département. Le Département avait donc encore les moyens d'aider les collectivités et, à l'époque, on touchait 700 000 francs, donc environ 100 000 € par an. On avait des subventions de l'Etat que l'on touchait aisément. On avait également des subventions de la Région sur certains dossiers, voire de l'Europe lorsqu'on refaisait les centres-villes. Maintenant, c'est la croix et la bannière pour aller chercher des subventions. Il n'y en a plus. Comme vient de l'expliquer le Président du Département, une fois que ce dernier a fait son budget de fonctionnement, n'ayant plus la compétence générale, il ne peut plus subventionner, il n'en a même plus le droit.

On se retrouve donc avec des subventions en nette baisse et ce n'est pas parce qu'on ne va pas les demander, c'est parce qu'on ne peut pas les demander. C'est tellement cloisonné qu'on ne peut pas.

Ensuite, on ajoute 700 000 € de dotation en moins venant de l'Etat. On a également baissé la compensation, entre 2003 et maintenant, de la TPU de 100 000 €. Donc 800 000 € de subventions en moins. Si on regarde par rapport à avant, on pourrait quasiment investir sans emprunt. Nous en sommes là. On arrive encore à investir un peu en se serrant la ceinture de tous les côtés.

Des efforts sont faits depuis des années et des années. Nos finances sont considérées comme étant saines. Mais nous sommes pourtant dans cette situation compliquée.

Mais nous n'augmenterons pas l'impôt pour autant. Nous allons voter le taux d'imposition et vous verrez que nous n'avons pas envisagé de hausse.

Les temps ont donc vraiment changé.

M. Duprez.- Oui, les temps ont changé. Mais souvenez-vous tout de même que le dernier budget à l'équilibre au niveau national, cela devait être sous Raymond Barre, dans les années 74-75. Après, pendant 40 ans, nous avons vécu à crédit, tout président et tout gouvernement confondu. Il arrive donc un moment où il faut rembourser les crédits et nous sommes rentrés dans cette période. Il n'y a pas qu'en France, soyez rassurés. On est rentré dans cette période où l'Etat doit réduire son découvert après avoir vécu avec de l'argent facile puisqu'il vivait à découvert. C'est comme dans un ménage. Lorsque vous essayez de réduire votre découvert, de réduire vos dépenses, vous mangez des pâtes, vous faites des efforts. On est arrivé au bout de cette logique qui consistait, depuis 40 ans, à vivre à crédit.

Ce qu'il y a de bien, c'est qu'on arrive malgré tout à limiter l'emprunt et à garder un budget en équilibre.

M. le Maire.- Il le faut. Ceux qui sont partis dans une fuite en avant, un jour ou l'autre, vont le payer.

M. Duprez.- Avec des taux d'imposition qui sont encore corrects.

M. le Maire.- Oui, il faut le dire. On va parler des taux d'imposition. J'ai lu les taux d'imposition des communes du Jura. Sur les cinq communes les plus importantes du département, nous avons les taux les plus bas. Cela fait du bien de se le dire !

M. Duprez.- Est-ce que cela va durer ?

M. le Maire.- Y a-t-il d'autres questions sur le budget ?

M. Pernot.- Par rapport à ce que vient de dire Jean-Louis Duprez, je partage une partie de l'analyse mais cela mérite une précision supplémentaire. Le budget équilibré de l'Etat a été terminé au début des années 80 puisque les premiers sont nés en 81-82. Mais je n'insiste pas, certains y verraient une mauvaise analyse.

M. Duprez.- Les chiffres sont têtus.

M. Pernot.- Les chiffres ont leur histoire aussi. Ce qu'il faut savoir, c'est que les collectivités telles que les nôtres n'ont jamais eu le droit de présenter un budget en déficit. Il est donc tout de même malheureux que ce soit nous qui soyons en charge de payer une dette qui a été contractée par d'autres, sachant que cet « autre », puisque c'est de l'Etat dont je parle, nous a en plus transféré des compétences, donc des charges. Les routes ont été reprises par les Départements, ainsi qu'un certain nombre de missions, en particulier les écoles prises par les municipalités, les collèges par les Départements et les lycées par la Région, tout ceci dans des états bâtimementaires très contestés et très contestables puisque nous avons déjà un tènement très conséquent. Le fait important dans ce propos, c'est que les collectivités territoriales n'ont jamais eu le droit de présenter un budget déficitaire. Même si nous avons des endettements conséquents, il y a toujours eu, à quelques exceptions près, des équilibres qui ont permis aux municipalités, conseils départementaux, etc., d'aller de l'avant. Il est vrai que certains prenaient des directions un peu dangereuses. Le Département du Jura, lorsque nous avons repris les affaires, avait plus 200 millions de dettes en 2015. Ce qui fait tout de même une charge lourde. Ceci étant, cette charge était assumée par le Département le privant de quelques initiatives. Et ce ne sont pas les baisses de dotation que l'Etat nous a imposées qui ont amélioré les choses, je peux vous l'assurer.

Je partage donc le propos. Ceci étant, je précise que le déficit, ce n'est pas les collectivités locales qui l'ont créé, loin s'en faut, c'est principalement le budget de l'Etat et le budget de la sécurité sociale, pour ceux qui suivent les finances de la nation.

M. Duprez.- Nous partageons beaucoup d'analyses !

M. le Maire.- J'aimerais ajouter qu'il est vrai que les collectivités ont des budgets en équilibre et ne vivent pas à crédit sur le fonctionnement à partir d'octobre, ce qui est le cas de l'Etat. L'Etat vit à crédit à partir de début octobre.

Dans tout cela, ce sont les transferts d'emplois qui sont assez pesants. On prend dans une poche pour remettre dans une autre. Je ne sais pas si c'est la politique de baisse de toutes ces dotations de l'Etat qui fait que l'on réduit énormément la capacité d'investissement d'une collectivité, mais tout cela, au bout du compte, c'est de l'emploi. Et les gens qui n'ont pas d'emploi, par qui sont-ils indemnisés ? Par la collectivité en général.

On ne peut donc plus investir, on ne fait plus travailler les entreprises. Je connais des entreprises champagnolaises qui ont diminué énormément leur personnel. C'est donc de l'emploi en moins du fait qu'ils ne peuvent plus travailler pour les collectivités, pour les communes ou le Département. Au bout du compte, je ne sais donc pas si l'analyse a été faite aussi finement que cela en mettant des grands coups de sabre dans les dotations. Je m'interroge.

On clôt sur le budget. Je te donne la parole pour les votes.

M. Tissot.- Si vous n'avez plus de questions, nous allons passer au vote :

Sur le Budget général, qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

Pour les budgets annexes, je vous propose le budget annexe de l'eau, le budget annexe de la régie de production d'électricité, le budget annexe du restaurant municipal, le budget annexe du lotissement « les Gravières », le budget annexe du lotissement « rue de la Liberté », le budget annexe du lotissement « les Louaitaux », le budget annexe du lotissement « le Grand Parc », le budget annexe du lotissement « Sur Valières » qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Il convient également de se prononcer sur le maintien des taux d'imposition pour 2018 (TH 10.73 %, foncier bâti 19.46 % et foncier non-bâti 42.65 %).

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

M. le Maire.- Une petite précision. Les deux dernières fois qu'ils ont changé, depuis 1995, je ne sais pas auparavant, c'était en 2000 pour la construction de l'Oppidum et en 2006 pour la construction de la caserne des pompiers. C'était donc pour des raisons bien particulières que les taux avaient changé et c'était d'un point seulement.

12. Décisions modificatives

M. Tissot.- "Décision modificative n° 3 budget Ville et deux budgets Lotissement les Gravières et rue de la liberté.

Budget Principal.

Il s'agit d'une ouverture de crédit destinée à compléter les crédits au chapitre 012, insuffisamment prévus au BP 2017.

Comme je vous l'ai précisé tout à l'heure, nous avons prévu trop juste sur les frais de personnel et il convient de financer par cette décision modificative les crédits manquants.

Pour financer les 140 000 € manquants, des ouvertures de crédits aux articles 10226 (taxe d'aménagement), 6419 remboursement assurance du personnel, 7351 taxe sur l'électricité et 7381 droits de mutation vous sont proposés pour un total de 121 000 €.

Ce sont des recettes supplémentaires qui ont déjà été encaissées par la trésorerie mais qui n'étaient pas prévues au budget.

La différence, soit 19 000 €, fait l'objet d'un virement de crédits disponibles à l'article 6574 subventions aux associations.

On retrouve également un abondement de 750 € à l'article 7398 (versement de la TEOM à la CCCNJ).

Décision modificative N° 2/2017 budget lotissement

Ouverture de crédits de 1 200 € à l'article 3555 du lotissement « Les Gravières » et de 7 100 € au même article pour le lotissement « rue de la Liberté ».

Il s'agit de compléter des prévisions destinées à comptabiliser des opérations de stocks.

Pour les deux décisions modificatives, qui vote contre ?
 Qui s'abstient ?
 Je vous remercie.

13. Construction de l'Ecole Élémentaire Fonds de concours

M. Tissot.- "Dans sa séance du 1^{er} juillet 2014, le Conseil communautaire approuvait le programme pour la construction d'un groupe scolaire élémentaire sur le site Léo Lagrange à Champagnole et autorisait le Président à lancer le concours de maîtrise d'œuvre.

Le 17 février 2015, le Conseil communautaire validait le choix du cabinet d'architecture Tectoniques pour la maîtrise d'œuvre et le 2 février 2016 il approuvait le plan de financement du projet et autorisait le Président à solliciter la subvention au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires). Le 23 novembre 2016, il validait les marchés de travaux.

A ce jour, après notification de l'aide de l'Etat au titre de la DETR 2017, le plan de financement s'établit comme suit :

Dépenses		Recettes	
Coût du projet	3 000 000,00	Etat (DETR) 35 %	1 050 000,00
TVA	600 000,00	FCTVA (16.404 %)	590 544,00
		Communes	979 728,00
		Autofinancement	979 728,00
TOTAL	3 600 000,00	TOTAL	3 600 000,00

Conformément au principe de financement de ce type d'investissement, le montant des fonds de concours à verser par les communes est le suivant :

	Population	Fonds de concours	Acompte n° 1	Acompte n° 2
Champagnole	8 307	896 815,48	448 407,74	448 407,74
Ardon	118	12 739,16	6 369,58	6 369,58
Sapois	361	38 973,20	19 486,60	19 486,60
Syam	198	21 375,88	10 687,94	10 687,94
Les Nans	91	9 824,27	4 912,13	4 912,13
	9 075	979 728.00		

Les membres de la commission des Finances, réunis le 12 décembre 2017, ont émis un avis favorable.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver ce plan de financement, et notamment la participation à hauteur de 896 815,48 € de la commune de Champagnole par un fonds de concours à verser sur deux exercices comptables.

Il est également demandé de prendre acte que le coût définitif sera arrêté courant 2018 par la communauté de communes, et que le montant du fonds de concours pourra être ajusté."

Qui est contre ?
 Y a-t-il des abstentions ?
 Je vous remercie.

14. Convention avec la Communauté de Communes : dématérialisation et acquisition de logiciels

M. Tissot.- "Dans le cadre de son service informatique mutualisé avec la Communauté de Communes Champagnole Nozeroy Jura, et de la délibération du Conseil municipal du 20 décembre 2012, la Communauté de Communes supporte l'acquisition et le fonctionnement mutualisé des logiciels de gestion financière et des ressources humaines. Les coûts sont ensuite répartis entre les collectivités.

Afin de réaliser des économies d'échelle, il apparaît judicieux d'intégrer à ce processus de mutualisation le projet de dématérialisation des flux comptables, ainsi que des actes réglementaires et budgétaires.

Il est donc proposé de conclure une nouvelle convention afin d'intégrer ces nouveaux logiciels dans une gestion mutualisée. Cette convention prévoit notamment que le coût de l'investissement (TVA récupérable déduite) ainsi que celui des charges de fonctionnement de chaque logiciel sera réparti annuellement selon les critères suivants :

- Gestion financière : somme du nombre de mandats et du nombre de titres émis l'année N-1,
- Ressources humaines : nombre d'agents gérés au 31 décembre N-1,
- Dématérialisation des flux comptables : somme du nombre de mandats et du nombre de titres émis l'année N-1,
- Dématérialisation des actes réglementaires et budgétaires : nombre d'actes émis l'année N-1.

La commission des Finances a émis un avis favorable à ces dispositions le 12 décembre 2017.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver l'acquisition en commun de ces logiciels informatiques. Vous voudrez bien approuver la convention à établir à cet effet avec la Communauté de Communes "Champagnole Nozeroy Jura" et autoriser le Maire à la signer."

Qui est contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

Je vous remercie.

Vous avez la convention juste après.

M. le Maire.- Merci Monsieur Tissot.

Je remercie Pascal Tissot et la commission Finances pour le travail qui a été fait. C'est le cas également des adjoints qui ont travaillé de leur côté avec leur commission pour proposer des investissements. Je remercie François Jacquier et son équipe. Je n'oublie pas Marianne et Laurence puisque quand François travaille sur le budget, elles ont pas mal de papiers à sortir et c'est un travail important. Flavien Delfau pour le côté technique, Laurent Laithier, tout le monde y a travaillé puisqu'un budget ne se construit pas à deux, tout le monde y a participé. Je tiens donc à tous vous remercier.

Nous poursuivons l'ordre du jour avec la 9^{ème} commission.

NEUVIÈME COMMISSION : JEUNESSE, ÉVÉNEMENTIEL

15. Demande de bourse « Projets Jeunes »

M. Grenier.- "Mlles Girardet Micky et Mettez Katia ont déposé une demande de bourse « Projets Jeunes » pour participer à un 4L Trophy en février 2018.

Cette action associe un raid automobile dans le désert marocain et une aide humanitaire avec la collecte de matériel scolaire pour des enfants.

Pour financer ce périple, les deux participantes qui exercent une activité salariée ont sollicité diverses entreprises qui ont répondu favorablement à leur demande.

Les membres de la commission Jeunesse, après avoir reçu les intéressées lors de la commission du jeudi 23 novembre 2017, ont émis un avis favorable à l'octroi d'une bourse d'un montant de 600 €.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver l'octroi d'une bourse « Projets Jeunes » d'un montant de 600 € à Mlles Girardet et Mettez. Vous voudrez bien autoriser le maire à signer toutes les pièces nécessaires."

On a pris l'habitude de toujours recevoir les personnes qui ont un tel projet afin qu'ils viennent nous le présenter. On a pris la décision d'en financer un seul par an. À un moment donné, nous avons vraiment beaucoup de demandes.

On a rencontré deux jeunes filles particulièrement dynamiques et motivées. La commission a donc souhaité les aider. En contrepartie de cette aide, on aura une publicité sur leur véhicule, bien sûr sous réserve de la réalisation du projet.

Y a-t-il des questions ?

M. Duprez.- J'ai une remarque. « Projets Jeunes », aucun problème. Lorsque ce sont des étudiants, il n'y a aucun problème. Quand ce sont des salariés, cela me dérange un peu. J'imagine que ces personnes ont posé des congés payés pour aller là-bas. L'aide humanitaire au Maroc, c'est quelque part se moquer un peu des Marocains. Je fais de l'humanitaire en Tunisie, je vais donc aussi demander une subvention pour payer mon voyage.

Ce qui dérange, c'est que ces deux personnes ont une activité salariée. Comme elles seront en congés, c'est participer à leur voyage. Elles seraient étudiantes, il n'y aurait pas de problème. J'ai du mal à comprendre que la commission ait pu accepter cela. Quelqu'un qui est salarié peut aller voir des entreprises, qu'il vienne voir la collectivité, pourquoi pas, mais je ne voterai pas cette proposition car c'est quelque part participer au financement de leurs congés payés. Je trouve cela un peu excessif. L'argent du contribuable champagnolais doit servir à d'autres choses.

M. Grenier.- Le principal critère retenu pour ce type de projets est un critère d'âge. Après, ce n'est pas la première fois que nous accompagnons des salariés.

M. Duprez.- Compte tenu des restrictions budgétaires de la commune, dorénavant cela me dérange. Mais vous faites ce que vous voulez.

M. Grenier.- On t'entend.

M. le Maire.- Tout le monde a le droit de donner son avis.

M. Leng.- En quoi consiste cette aide humanitaire ?

M. Grenier.- Elles ne sont pas à l'initiative du projet. C'est un projet qui existe depuis des années. Des personnes se proposent chaque année de soutenir des écoles marocaines de différents villages en apportant essentiellement une aide en matériels.

Mme Delacroix.- Un retour est-il fait ?

M. Grenier.- En général, ils nous font un petit retour. A une époque, on a fait un retour dans les écoles et, une année, des écoles avaient suivi le parcours des participants.

M. Dussouillez.- Elles peuvent faire un retour en Conseil municipal.

M. Grenier.- J'ai peur que cela te conforte dans ta position. Après, ce n'est pas un critère que je retiens. À mon avis, elles ne se paient pas des vacances. C'est un peu plus compliqué que cela. Il y a un véhicule à acquérir, à préparer, il faut participer à cette aventure. Ce n'est pas simple à financer.

M. Bonjour.- Elles ont beaucoup de sponsors privés et pas mal de choses.

M. Duprez.- Je ne remets pas en cause leur dynamisme.

M. Grenier.- C'est dans les critères que nous retenons.
On fera un retour.

M. Duprez.- Mettre 600 € de la ville de Champagnole dans ce projet me dérange.

M. le Maire.- Je ne sais pas si c'est du tourisme. De par mon métier, j'ai fait des centaines de milliers de kilomètres en 4L, je vous garantis que ce n'est pas une partie de plaisir !

M. Duprez.- Ma première voiture était une 4L, j'ai adoré la conduire.

M. Binda.- Est-ce qu'ils font un compte rendu, un petit film après, ou pas ?

M. Grenier.- On peut le leur demander.

M. Dussouillez.- C'est prévu dans le règlement.

M. Grenier.- Y a-t-il d'autres commentaires ?
Je mets au vote : qui est contre ?
Y a-t-il des abstentions ?
Merci pour elles.

16. Demande de Bourse BAFA

M. Grenier.- "Les membres de la Commission Jeunesse Événementiel réunis le 23 novembre 2017, ont émis un avis favorable à la demande de bourse BAFA de Mlle Cindy Hardouin.

Élève en classe de terminale au Lycée Paul-Emile Victor, elle prépare un bac Sciences et Technologies de l'Industrie et du Développement Durable.

En vue d'enrichir son expérience professionnelle, elle envisage de suivre une formation BAFA qui lui permettra d'encadrer des groupes d'enfants et de participer au financement de ses études.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver l'octroi d'une bourse BAFA à Mlle Cindy Hardouin. Vous voudrez bien autoriser le maire à signer toutes les pièces nécessaires."

M. Duprez.- C'est un bon investissement. Il faudrait nous dire de combien il est.

M. Grenier.- En fait, on accompagne sur la formation. C'est 900 €.

M. Duprez.- C'est un très bon investissement qui va rendre des services à la collectivité.

M. Grenier.- Si je peux me permettre de donner mon avis, il est parfois un peu hâtif de faire ce genre de commentaire. Parce que j'avais un commentaire personnel, même si la commission l'a emporté. On a rencontré la personne et Philippe BALDASSARI m'a assuré que cette personne rentrait bien dans le cadre. Mais on pourrait aussi s'interroger sur le fait que cette personne ne suive pas un projet de carrière professionnelle à travers sa formation dirigé vers les enfants.

Comme quoi, on pourrait aussi aller jusqu'à prendre en compte ce type de critère pour attribuer, dans ce cas, une aide.

M. Duprez.- On l'a tous été un jour. J'ai été moniteur de colonie de vacances.

M. Grenier.- Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci pour elle.

HORS COMMISSION

17. Ouverture des commerces le dimanche

M. le Maire.- "La Loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite Loi Macron, a largement modifié, en l'assouplissant, le régime des exceptions au repos dominical des salariés.

Deux principes sont introduits. Le premier, c'est que tout travail le dimanche doit donner droit à une compensation salariale. Le second, c'est qu'en l'absence d'accord des salariés, via un accord de branche, d'entreprise ou de territoire, le commerce ne peut pas ouvrir. Ces deux principes sont complémentaires et destinés à faciliter le dialogue social pour l'ouverture dominicale des commerces.

Comme le prévoit l'article L.3132-3 du code du travail : « Dans l'intérêt des salariés, le repos hebdomadaire est donné le dimanche ».

Jusqu'à l'intervention de la Loi Macron, le maire pouvait, toutefois, décider dans les établissements de commerce de détail non alimentaires où le repos hebdomadaire est normalement donné le dimanche, la suppression de ce repos jusqu'à 5 dimanches par an.

Depuis 2016, cette loi a porté de 5 à 12 au maximum le nombre des « dimanches du maire ».

La liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année suivante. Elle peut être modifiée dans les mêmes formes en cours d'année, au moins deux mois avant le premier dimanche concerné par cette modification.

L'arrêté du maire qui fixe le nombre de dimanches doit être pris après avis simple émis par le Conseil municipal, et, lorsque le nombre de dimanches excède le nombre de 5, après

consultation de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, dont la commune est membre (à savoir la communauté de communes), qui doit rendre un avis conforme.

La dérogation ayant un caractère collectif, elle bénéficie à l'ensemble des commerçants de détail pratiquant la même activité dans la commune et non à chaque magasin pris individuellement.

En accord avec l'union commerciale de Champagnole et les autres commerces, les dates d'ouverture dominicale suivantes sont proposées pour l'année 2018 :

Catégorie des commerces de détail : 14 janvier, 11 février, 27 mai, 17 juin, 24 juin, 28 octobre, 25 novembre, 2 décembre, 9 décembre, 16 décembre, 23 décembre et 30 décembre.

Catégorie des commerces de détail Bazar : 1, 8 et 15 avril, 28 octobre, 11, 18 et 25 novembre, 2, 9, 16, 23 et 30 décembre.

Catégorie des commerces de détail Beauté Parfumerie : 11 et 18 février, 1er avril, 27 mai, 17 juin, 28 octobre, 25 novembre, 2, 9, 16, 23 et 30 décembre.

Catégorie des commerces de détail Habillement en magasin spécialisé : 7 et 14 janvier, 1er juillet, 9, 16, 23 décembre.

Catégorie des autres commerces de détail non spécialisé : 7, 14, 21 et 28 octobre, 4, 11, 18 et 25 novembre, 2, 9, 16, 23 décembre.

Catégorie des supermarchés et commerces d'alimentation générale : 2, 9, 16, 23 et 30 décembre."

Ce sont des dates qui nous ont été remises par l'union commerciale. On demande aux commerçants quelles dates ils souhaitent avoir, ils nous remontent une liste et c'est cette liste que je vous demande d'approuver.

M. Duprez.- Est-ce que les salariés de toutes ces entreprises ont été consultés ?

M. le Maire.- Ce n'est pas mon problème.

M. Duprez.- C'est le mien.

M. le Maire.- Il ne faut pas tout mélanger. J'ai suffisamment travaillé avec les gens le week end

M. Duprez.- Ce n'est pas la question.

M. le Maire.- Tous les petits commerçants sont principalement favorables (à 90 %). C'est donc eux qui ont choisi également ces dates.

Les supermarchés nous demandent aussi des dates. Au départ, c'est une ordonnance qui vient de Paris, charge à eux d'en discuter avec leur personnel. Je ne vais pas aller organiser un vote chez Leclerc ou à Super U pour savoir s'ils sont d'accord pour aller travailler ces dimanches. En France, il y a la loi et je m'en remets à la loi. La loi nous demande de définir les dimanches. On consulte les personnes concernées et ils nous remontent leurs dates. Après, la loi impose aux patrons de supermarchés de voir cela avec leur personnel. Je n'ai pas le droit d'aller m'immiscer dans la vie des entreprises, que ce soit une entreprise commerciale ou autre.

M. Duprez.- On ne vous demande pas, Monsieur le Maire, d'aller organiser des réunions avec les salariés. La question est simple : est-ce que l'union commerciale vous a dit si les salariés de ces entreprises avaient été consultés ?

M. le Maire.- L'union commerciale ne nous a pas dit s'ils avaient consulté les salariés.

M. Duprez.- Merci.

M. le Maire.- Y a-t-il d'autres questions ?

Je mets au vote : qui est contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

Merci.

18. Programme 2018 de coupes de bois

M. Grenier.- Pour le programme 2018 de coupes de bois, vous avez pu remarquer que la forme de la délibération avait un peu changé. Cela concrétise un travail mis en place avec les gens de l'ONF depuis plusieurs années pour améliorer nos échanges et nos relations avec des retours réguliers, ainsi que dans l'élaboration des programmes de travaux.

Exposé des motifs :

Il est rappelé au Conseil municipal que :

- la mise en valeur et la protection de la forêt communale sont reconnues d'intérêt général. La forêt communale de Champagnole d'une surface de 790 ha étant *susceptible d'aménagement, d'exploitation régulière ou de reconstitution*, elle relève du Régime forestier;
- cette forêt est gérée suivant un aménagement approuvé par le Conseil municipal et arrêté par le préfet en date du 16/04/2012. Conformément au plan de gestion de cet aménagement, l'agent patrimonial de l'ONF propose, chaque année, les coupes et les travaux pouvant être réalisés pour optimiser la production de bois, conserver une forêt stable, préserver la biodiversité et les paysages ;
- la mise en œuvre du Régime forestier implique pour la commune, des responsabilités et des obligations notamment la préservation du patrimoine forestier et l'application de l'aménagement qui est un document s'imposant à tous.

En conséquence, le Conseil municipal est invité à délibérer sur la présentation d'assiette des coupes 2018 puis sur la dévolution et la destination des produits issus des coupes de bois réglées, des coupes non réglées des parcelles 3, 10, 13, 25, 27, 31, 47, 48, 54 55, 56, 64 et des chablis.

1. Assiette des coupes pour l'année 2018

En application de l'article R.213-23 du code forestier et conformément au programme des coupes de l'aménagement forestier, l'agent patrimonial de l'ONF présente pour l'année 2018, l'état d'assiette des coupes.

2. Dévolution et destination des coupes et des produits de coupes

2.1 Cas général :

Il est proposé de :

- vendre les coupes et les produits de coupes des parcelles comme suit :

(préciser les parcelles et, pour les feuillus, les essences)	EN VENTES PUBLIQUES (adjudications) (1)					EN VENTES GROUPEES, PAR CONTRATS D'APPROVISIONNEMENT (3)		
	En bloc et sur pied	En futaie affouagère (2)	En bloc façonné	Sur pied à la mesure	Façonnées à la mesure			
Résineux	3ar, 25ar, 27ja, 56ar	X		13ar		Grumes	Petits bois	Bois énergie
						10r, 47ar, 48ar	47ar, 48ar, 54ar, 64ar	
		Essences :	Essences :		X	Grumes	Trituration	Bois bûche
Feuillus	3ar, 27ja, 55af, 56af					Essences :		Bois énergie

(1) Pour les lots de plus de 3 000 € vendus en adjudication et payés comptant, les clauses générales de vente prévoient un escompte de 2 % pour les coupes vendues en bloc et sur pied et de 1 % pour les autres coupes. Si la commune refuse l'escompte, elle devra prendre une délibération spécifique.

- Pour les contrats d'approvisionnement (3), donne son accord pour qu'ils soient conclus par l'ONF qui reversera à la commune la part des produits nets encaissés qui lui revient, à proportion de la quotité mise en vente, déduction faite des frais liés au recouvrement et au reversement du produit de la vente, dont le montant est fixé à 1 % des sommes recouvrées, conformément aux articles L.214-7, L.214-8, D.214-22 et D.214-23 du Code forestier ;

Nota : La présente délibération vaut engagement de vendeur aux conditions passées entre l'ONF et les acheteurs concernés ; la commune sera informée de l'identité des acheteurs et des conditions de vente au plus tard 15 jours avant le lancement des travaux d'exploitation.

- Autorise le Maire à signer tout document afférent.

2.2 Vente simple de gré à gré :

2.2.1 chablis :

Il est proposé :

- de vendre les chablis de l'exercice sous la forme suivante :

en bloc et sur pied en bloc et façonnés sur pied à la mesure façonnés à la mesure

2.2.2 Produits de faible valeur :

Il est proposé :

- de vendre de gré à gré selon les procédures de l'ONF en vigueur les produits de faible valeur

3. Rémunération de l'ONF pour les prestations contractuelles concernant les bois façonnés et les bois vendus sur pied à la mesure

Pour les coupes à vendre façonnées en bloc ou à la mesure, il est demandé :

- à l'ONF d'assurer une prestation d'assistance technique à donneur d'ordre ;
- il convient d'autoriser le maire à signer le devis que lui présentera l'ONF pour l'exécution de cette prestation.

Pour les bois vendus sur pied à la mesure, il est demandé :

- à l'ONF d'assurer une prestation de contrôle du classement des bois ;
- d'autoriser le maire à signer le devis que lui présentera l'ONF pour l'exécution de cette prestation.

Pour mener à bien l'exploitation forestière, il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver l'état d'assiette des coupes, le programme 2018 des coupes, les modalités de ventes, l'assistance technique de l'ONF et sa rémunération. Vous voudrez bien autoriser le maire à signer tous les documents nécessaires."

Si vous le souhaitez, je peux vous situer toutes les parcelles mais, en gros, les coupes couvrent à peu près tous les secteurs de notre forêt, y compris une parcelle à la source de la Papeterie.

Vous retrouvez tous les numéros de parcelles avec un commentaire à côté qui est un code interne à l'ONF pour indiquer la situation actuelle de la parcelle par rapport au plan d'aménagement.

Toutes ces parcelles vont être mises en vente. Vous avez le mode de vente au-dessus, soit en mode sur pied, en affouage, ce qu'on ne fait pas, en bloc façonné, ce qu'on ne fait pas non plus, etc. Dans les ventes que nous faisons, nous avons toujours un certain nombre de contrats, ce qui nous permet de moduler ou de mutualiser pour avoir une sorte de prix garanti moyen au m³. L'ONF s'engage sur le fait de fournir un certain nombre de m³. Pour cela, ils passent des contrats avec des propriétaires de parcelles, ce qui leur permet d'alimenter en m³ à un certain tarif.

L'intérêt, pour la commune, c'est que les paiements sont un peu plus rapides, sachant que la rapidité des paiements risque d'évoluer. En effet, l'ONF n'ayant plus d'argent, ils ont imaginé qu'ils allaient encaisser ce qui est encaissé jusqu'à aujourd'hui, donc la trésorerie, sur le paiement des ventes de coupes. Cela rajoutera un délai de deux mois aux paiements pour les transferts de trésorerie. Pour nous, cela ralentira les paiements.

M. le Maire.- Tu as oublié de dire qu'ils n'allaient pas garder l'argent. Cela va faire une grosse trésorerie. Ils sont forts !

M. Grenier.- Pour l'instant, il est prévu qu'ils prennent zéro mais on peut imaginer, dans les années qui viennent, qu'ils prennent quelques pourcents au passage.

M. le Maire.- Justement pour gérer cet argent ! *(Rire)*

M. Grenier.- On ne sait pas comment cela va évoluer.

M. Duprez.- Il faut aussi veiller à ce que les opérations de débardage n'abiment pas trop les chemins. Lorsqu'on fait du vélo, on tombe parfois sur des ornières conséquentes.

M. Grenier.- Il ne faut pas perdre de vue que le but principal reste l'exploitation forestière.

M. Duprez.- On peut l'exploiter sans détériorer.

M. Grenier.- C'est pour cela qu'il faut vraiment envisager de faire des travaux, par exemple à Taravent pour desservir les parcelles à rendement élevé car c'est une route qui va souffrir dans les années qui viennent avec le passage d'engins pour aller jusqu'au fin fond des lots.

Je ne vous parle pas des contrats d'approvisionnement, je l'ai déjà fait.

On aura aussi des ventes de gré à gré sur des chablis, c'est-à-dire que ce sont des lots de bois qui dépérissent ou qui sont cassés. Là, l'ONF nous trouve un client et le Maire donne l'accord pour le montant. Normalement, on vend au cours du jour et au plus disant.

On aura aussi des produits de faible valeur qui seront vendus de gré à gré. On peut avoir des parcelles à Mont Rivel qui ne trouvent pas de preneur. On négocie en bloquant des prix bas. Pour certains produits dont on veut se débarrasser, on descend par accord de gré à gré en dessous du prix. Ce sont souvent des volumes peu importants avec des sommes de 3 à 4 000 €.

Je vous fais grâce de la rémunération de l'ONF.

Le document a évolué car, depuis 3 ans, on a essayé de mettre en place de nouvelles relations avec le suivi de ce qui était fait par rapport à la commune sur les travaux de l'ONF. On a donc des comptes rendus beaucoup plus réguliers. On les rencontre beaucoup plus souvent. Maintenant, on est vraiment associé dans une démarche constructive avec eux qui nous amène à mieux appréhender le suivi des travaux et à envisager le programme de coûts et les rentrées d'argent qui sont souvent décalées dans le temps. On a donc un suivi beaucoup plus intéressant, avec des rencontres en mairie cinq fois par an.

Y a-t-il des questions ?

M. Tissot.- Les vents successifs n'ont pas fait de dégâts ?

M. Grenier.- Non. Un peu mais ce n'est pas significatif, pas dramatique. On a plus souffert de la chaleur par un moment. Le temps actuel est très intéressant pour la commune parce qu'il est bon pour la forêt et bon pour les rivières.

Y a-t-il d'autres questions ?

Je mets au vote : qui est contre l'adoption de ce programme de coupes 2018 ?

Qui s'abstient ?

Merci.

QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire.- Les dates des vœux :

Samedi 6 janvier 2018 : Vœux à la population.

Vendredi 12 janvier 2018 : Vœux de Madame le Député Marie-Christine Dalloz

Mardi 16 janvier 2018 : Vœux aux associations

Mercredi 17 janvier 2018 : Vœux au personnel communal

Samedi 20 janvier 2018 : Vœux du Président Pernot et Sylvie Vermeillet

En ce qui concerne le prochain Conseil municipal, il n'y en aura certainement pas en janvier, sauf nécessité. Sinon, ce sera courant février.

Y a-t-il des questions diverses ?

M. Leng.- Une partie de la population se plaint du fait qu'il y ait de plus en plus de chats errants. Jean-Louis OLIVIER qui était au Conseil municipal a contacté l'école des chats d'Arbois. Ils l'ont mis en relation avec la clinique vétérinaire de Bracon qui peut stériliser gratuitement les chats. Ils peuvent travailler en partenariat. La proposition est d'aider les communes à ce nouveau sous la forme d'une subvention. Il faudrait bien sûr que chaque personne qui a un chat le stérilise, c'est de la responsabilité de chacun.

M. le Maire.- Le problème ne concerne pas trop les chats qui appartiennent aux personnes, qui sont stables *a priori*. Le problème, ce sont les chats errants qui se reproduisent et qui redeviennent sauvages.

On a déjà subventionné l'école du chat, ce qui avait donné lieu à des débats au sein de notre collectivité. Je ne les ai pas revus depuis. Dans mon quartier, tous les chats sont stérilisés. On voit toujours passer les mêmes puisqu'ils sont attirés par les autres et je n'ai jamais vu une chatte devenir grosse.

Il faut donc que les propriétaires fassent le nécessaire car c'est un vrai problème. Il est vrai que l'école du chat fait un bon travail en les stérilisant.

On ne va pas relancer le débat.

M. Pernot.- C'est un débat qui est passionnant. Je crois que chacun doit bien mesurer ce qui se passe réellement. Aujourd'hui, on a des chats errants. On ne sait pas pourquoi ils sont là mais ils sont là. Ne l'oubliez pas car ce sera un élément de ma démonstration.

Veut-on être efficace ? Et là, c'est une interrogation de ma part sur ce dossier. Demain, on va mandater des policiers municipaux pour courir après les chats errants. Pourquoi pas. Ils iront attraper les chats errants et on les stérilisera. Après, on me dit qu'une fois qu'ils sont stérilisés, on les remet là où on les a pris. Il y a donc toujours ces chats errants, même s'ils sont stérilisés. L'avantage est qu'ils ne se reproduisent plus. Mais n'oubliez pas que ces chats errants sont venus de quelque part. Il y aura donc d'autres chats errants qui viendront d'on ne sait où. Il faudra alors que les policiers municipaux courent après les chats errants en sachant distinguer le chat errant stérilisé du chat errant non stérilisé. C'est un truc de fou !

Après, vous avez une brigade de chats errants. En plus, les plaintes de nos administrés ne seront en rien résolues parce que les chats errants stérilisés restent errants avec toutes les nuisances qu'ils génèrent et les "vols" de saucisses ou autres seront toujours de mise.

Au début, je croyais qu'on les stérilisait, qu'on les mettait pendant un temps à l'adoption et s'ils n'étaient pas adoptés, on faisait le nécessaire pour les éradiquer. J'ai dit cela à la dame de l'école des chats, elle s'est mise à pleurer ! Je lui ai donc posé la question : en tant qu' élu, en tant que responsable associatif, comment peut-on trouver une solution pour que les administrés n'en soient pas réduits à des méthodes radicales qui pourraient être préjudiciables au bien-être animal ?

Ceci reste un débat important : que fait-on des chats ? Si la solution est de remettre des chats dans la nature après une stérilisation gratuite, de l'ordre d'une centaine d'euros, vous irez expliquer à un administré que vous prenez 100 € du budget communal pour stériliser un chat et, ensuite, pour aller le remettre devant chez lui. Ceci pose un problème de fond et j'aimerais qu'on m'apporte une réponse claire, nette et précise sur ce dossier. Parce que l'élimination est certainement un élément de la réponse et le fait de réintroduire dans le milieu, je ne le sens pas très pertinent, d'autant plus que là où il y avait des chats errants, je ne vois pas pourquoi il n'y en aurait plus demain sous le prétexte de la stérilisation. À un moment donné, il a bien fallu le premier chat errant et le premier chat errant sera toujours là. On ne sait pas d'où il vient.

Tout cela fait que c'est un dossier plus compliqué qu'il n'y paraît et qui mériterait une réflexion d'une autre nature que celle de tomber dans du sentimentalisme parfois exagéré, ou pas, je ne veux pas juger de cela.

S'il y a un programme de ce type, dès que les gens vont voir un chat sur un banc, ils vont appeler la gendarmerie ! C'est donc très compliqué.

Mme Guichardière.- La stérilisation des chats marche bien, c'est-à-dire que dans les zones où les chats sont un peu plus stérilisés, il y a moins de chats errants.

M. Pernot.- Il faut encore attendre que les vieux meurent, sachant que les jeunes arrivent ! Vous n'éradiquez pas la cause du chat errant avec la stérilisation, c'est faux !

Il y aura toujours les premiers chats errants. Ce sont des gens qui ont une chatte qui fait des petits, ils ne savent pas quoi en faire et ils les laissent dans la rue.

M. le Maire.- Le vrai fond du problème, ce sont les personnes qui prennent en pitié ces chats et qui leur donnent à manger. Il ne faut surtout pas leur donner.

Mme Guichardière.- Lorsque tu as des chats, tu leur donnes souvent à manger à l'extérieur et tu n'es pas là pour voir si ce sont des chats errants qui viennent manger.

M. le Maire.- Il faut leur donner à manger à l'intérieur. S'il y a autant de chats errants, c'est parce que certains leur donnent à manger.

Il est vrai que l'école du chat fait un excellent travail.

M. Leng.- Je ne veux pas relancer le débat mais on peut aussi sensibiliser la population en faisant, dans le cadre municipal, un vote pour cela afin qu'ils ne les remettent pas dans la nature.

M. le Maire.- Et surtout qu'ils ne donnent pas à manger aux chats.

Je vous rappelle que vendredi 2 décembre aura lieu la parade de Noël à 18 h 30 avec les feux d'artifice à 20 heures ;

Samedi 23 décembre : arrivée du Père Noël ;

Samedi 30 décembre : spectacle de feu, spectacle national ;

Promenades en chars les 26, 27 et 28 décembre ;

Mme David Rousseau.- Le 3 janvier, un spectacle organisé par le Conseil municipal des enfants et la Croix Rouge.

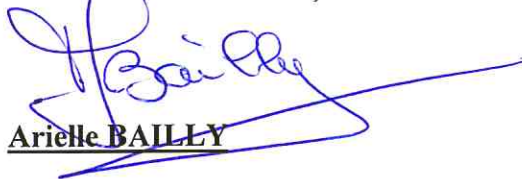
M. le Maire.- Nous sommes seulement au début de nos manifestations.

Y a-t-il d'autres questions diverses ?

Vous êtes tous conviés au verre de l'amitié puisque c'est le dernier conseil de l'année.

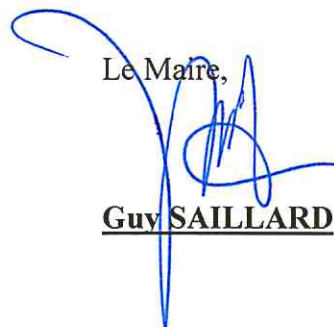
Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est close à 21 h 30.

La Secrétaire de Séance,



Arielle BAILLY

Le Maire,



Guy SAILLARD